

Présentation du guide multipartenarial : « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation »

Journée technique d'information et d'échanges
organisée par ARRA²
Vendredi 26 janvier 2018

Floriane Di Franco- chargée de mission « eau »,
APCA

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

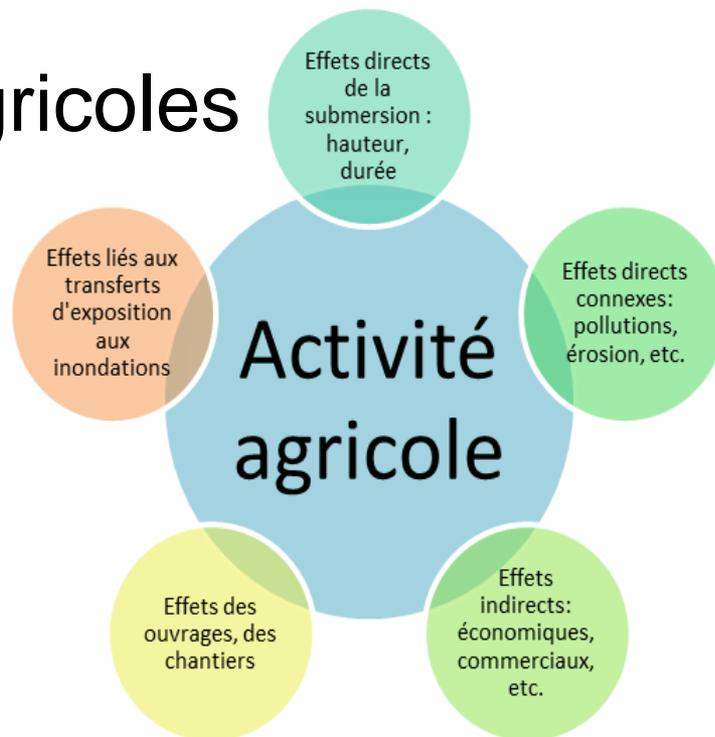
TERRES d'**a**VENIR



1. **Inondations et enjeux agricoles**
 1. Questions des exploitants agricoles
 2. Rôle de la Chambre d'agriculture dans la gestion des inondations
2. **Décryptage du contexte**
3. **Présentation des travaux et outils nationaux**
 1. Guide national « prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels »
 2. Cahier des charges PAPI 3



1/ Inondations et enjeux agricoles



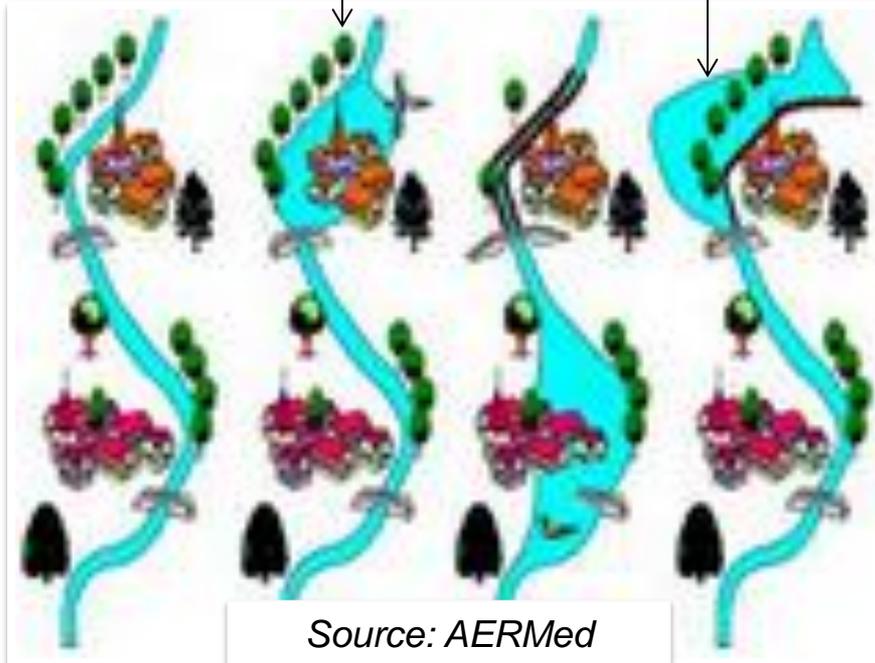
Eviter, réduire ou compenser les impacts sur l'activité agricole



Des **événements climatiques** pris en compte par les dispositifs assurantiels (hors « zone inondable »)

Des **projets de gestion des inondations** (ouvrages, foncier, hydraulique douce, etc.)

Une problématique pour les **collectivités**:
-aménagement des territoires
-sûreté des personnes
-préservation des enjeux économiques



Rôle APCA/CA:
se concerter en amont des projets avec les collectivités + **décrypter** les projets et **anticiper** l'indemnisation + mieux articuler les outils

Avant l'inondation: identification d'un périmètre lié à l'inondabilité



Exemples de questions des exploitants agricoles

- Pourrai-je développer mon activité dans la ZEC ?
- Pourrai-je m'installer dans une ZEC ?
- Vais-je pouvoir assurer mes bâtiments, mes véhicules et mes récoltes ?
- La valeur de mes biens va-t-elle diminuer ?



*Inondations du Rhône, 1992 –
crédits photo CA*

Rôle des Chambres d'agriculture

- Discussion avec les **porteurs de projets** et réalisation de diagnostics d'impact agricole pour identifier et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité dans les ZEC
- Discussion avec les **services de l'État** pour permettre les extensions de bâtiments et les constructions en zone rouge PPRI
- Discussions avec les **assureurs** sur l'accès aux assurances récolte

Avant l'inondation: mise en place d'un ou plusieurs aménagements hydrauliques



Exemples de questions des exploitants agricoles

- Mon exploitation sera-t-elle toujours viable avec XX ha en moins ?
- Les conditions d'inondabilité me permettront-elles de continuer à cultiver mes terres ?
- Les indemnisations seront-elles à la hauteur des pertes subies ?
- Les indemnisations sont-elles les mêmes pour tous ?

Rôle des Chambres d'agriculture

- Suivi des **études** et représentation lorsque les CA sont associées
- Réalisation de **protocoles, accord-cadre** entre CA et collectivités porteuses de projets pour favoriser les acquisitions à l'amiable et réaliser un protocole d'indemnisation



Crédit photo : Entente Oise Aisne

Après l'inondation: réparation des dégâts pour remise en route de l'exploitation agricole



Exemples de questions des exploitants agricoles

- Vais-je pouvoir constituer rapidement une trésorerie suffisante pour remettre en route l'exploitation ?
- Dans quel délai, par qui et comment vais-je être indemnisé pour réparer mes bâtiments ?
- Dans quel délai, par qui et comment vais-je être indemnisé pour mes pertes de récolte, de cheptel, de fonds ? (selon la souscription à une assurance récolte ?)

Rôle des Chambres d'agriculture

- Mission d'enquête terrain pour **évaluer les dégâts**
- Discussions, explications avec les assureurs et/ou les porteurs de projets pour justifier des **indemnisations**
- Montage de dossier pour les **aides financières** auprès des collectivités : CD, CR, pour constituer un fonds d'indemnisation complémentaire aux assurances

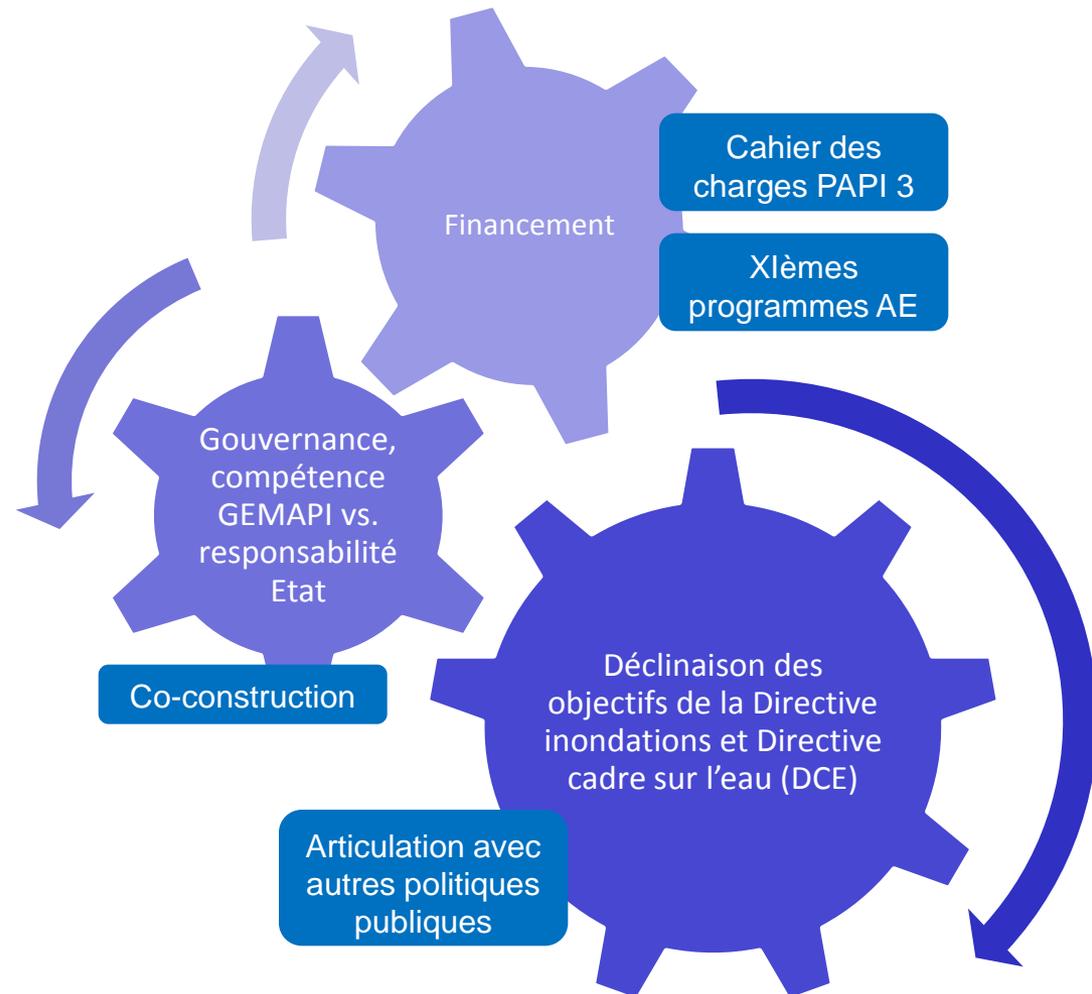


*Inondations du Rhône,
2001 – crédits photo CA*

Enjeux pour l'agriculture dans un contexte multi-factoriel et évolutif



- **Eviter ou réduire** la vulnérabilité des exploitations ;
- Envisager les **mesures les plus adaptées** par la concertation ou comment l'agriculture peut **contribuer** à gérer les risques inondations ;
- Le cas échéant, **compenser, indemniser** le préjudice subi.





2/ Décryptage du contexte

Décryptage du contexte



PLANIFICATION

GOUVERNANCE

COMPETENCES RESPONSABILITE

Européen

Directive cadre
sur l'eau (2000)

Directive
inondations
(2007)

National

SNGRI (2014)

Commission mixte
inondations (CMI)
Comité national de l'eau



Possible délégation
ou transfert vers
syndicats mixtes
(syndicats rivière,
EPTB, EPAGE)

Bassin

SDAGE (2016-
2021)

PGRI (2016-
2021)

Comité de bassin et
commissions (ex.
inondations)



PPRN
PPRI

SAGE

SLGRI
(2016+)

Comité de pilotage
SLGRI (R566-15 CE)



Masse d'eau

TRI

Document d'urbanisme
(SCOT, PLU(i), CC)

Projets soumis à
procédure IOTA ou
ICPE

1^{er} janvier 2018 :
**compétence obligatoire
pour EPCI à fiscalité
propre** pour la
compétence « GEMAPI »
(+ taxe facultative)

Financement des projets et prise en compte de l'activité agricole



PLANIFICATION

FINANCEMENT*

Européen

Directive cadre sur l'eau (2000)

Directive inondations (2007)

Financier, dispositif

Outil de financement

National

SNGRI (2014)

UE/FEDER

Bassin

SDAGE (2016-2021)

PGRI (2016-2021)

Etat / Fonds « Barnier » (FPRNM)

Plan Fleuve

PPRN
PPRI

SAGE

SLGRI (2016+)

Agences de l'eau

PAPI – PSR (contrats de financement collectivités – Etat)

Masse d'eau

TRI

Collectivités porteuse ou partenaire (EPCI, CR, CD, EPTB...)

Contrats de rivière

Document d'urbanisme (SCOT, PLU, CC)

Projets soumis à procédure IOTA ou ICPE

Protocole d'indemnisation

Indemnités au titre de la loi « risques » (2003) pour les terres sur-inondées grevées de servitude

* Non exhaustif // Pouvant porter sur études et/ou ouvrages/aménagements et/ou conséquences négatives



- **CD**: conseil départemental
- **CMI** : commission mixte inondations
- **CR** : conseil régional
- **EPTB** : établissements publics territoriaux de bassin
- **EPAGE** : établissements publics d' aménagement et de gestion de l'eau
- **FEDER** : fonds européen de développement régional
- **FPRNM** : fonds de prévention des risques naturels majeurs
- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **PAPI** : programmes d'actions de prévention des inondations
- **PGRI** : plan de gestion des risques d'inondation
- **PSR** : plan de submersions rapides
- **PPRI** : plan de prévention du risque inondation
- **SAGE** : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SLGRI** : stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- **SNGRI** : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation
- **TRI** : territoire à risque important d'inondation



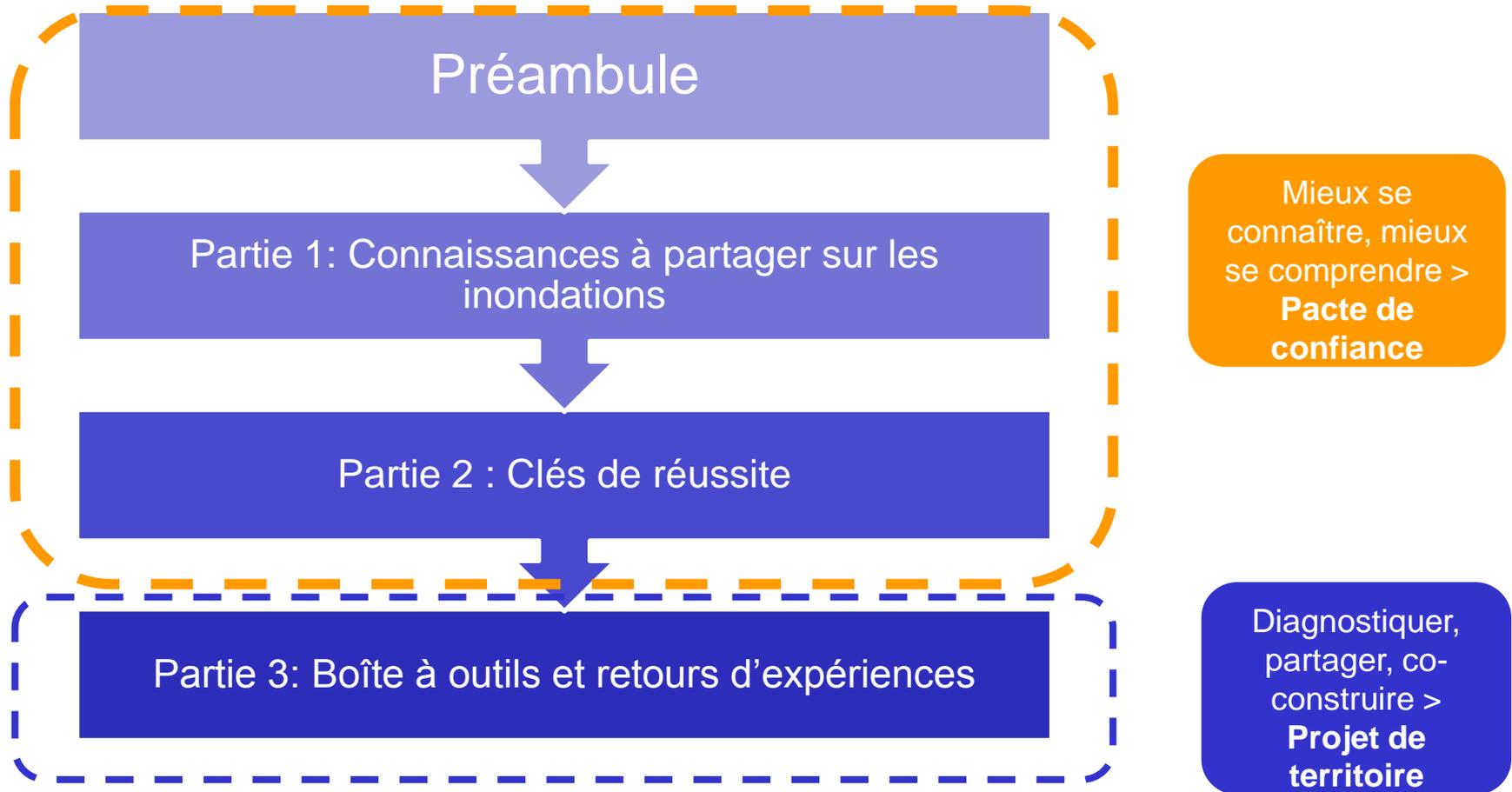
3/ Présentation des travaux et outils nationaux

3.1. Guide national multi-partenarial : un document d'appui aux acteurs locaux

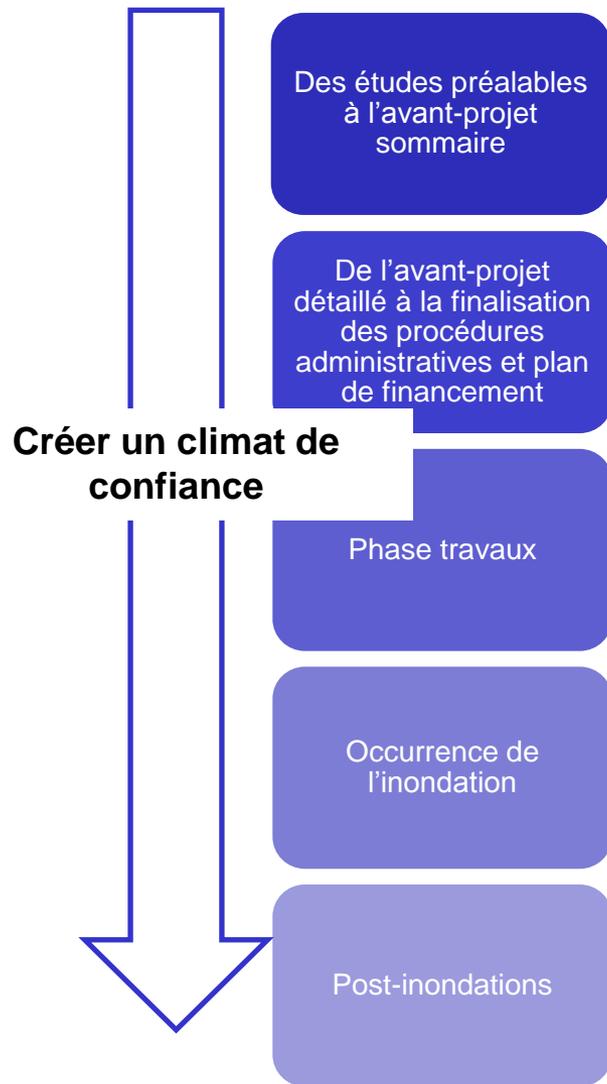


- **Travaux multi-partenariaux dans la continuité de la SNGRI**
 - Co-pilotés par APCA et MAAF, avec l'appui DGPR/MEEM
 - Avec la contribution des membres de la Commission mixte inondations (CMI) représentant de la profession agricole, des assureurs, des collectivités, des APNE, des experts, etc.
- **Destiné à :**
 - Agriculteurs et organisations agricoles,
 - Collectivités,
 - Services de l'Etat,
 - Associations
 - Autres acteurs
- **Publié en juin 2016**
- **Actualisation prévue en 2018 pour intégrer les nouvelles exigences du CC PAPI 3**
- **Disponible sur les sites internet APCA, MAA et MTES**

3.1. Guide d'aide à la décision pour décideurs et collaborateurs



3.1. Boîte à outils non exhaustive : pour co-construire au fil du projet

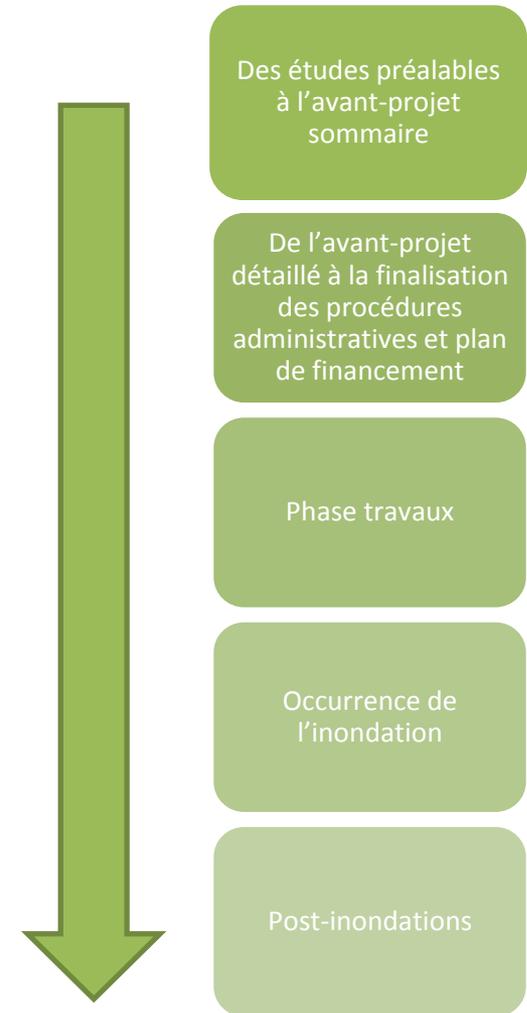


- **Pour mieux se connaître, pour mieux se comprendre :**
 - Fiches : lexique, acteurs
- **Pour élaborer un diagnostic partagé:**
 - Fiches : protocole général, étude des impacts sur l'activité agricole et le foncier, suivi et retour d'expériences
- **Pour « éviter et réduire » les impacts sur l'activité agricole**
 - Fiches : réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles, ralentissement dynamique des écoulements
- **Pour anticiper les mécanismes d'indemnisation :**
 - Fiches : compensations financières, constitution fonds d'indemnisation
- **Pour mieux comprendre les outils mobilisables par les différents acteurs**
 - Fiches : servitude d'utilité publique, bail rural à clause environnementales
 - Fiches : PAPI, MAEC, dispositifs d'indemnisation en cas d'inondation
- **Pour s'inspirer des expériences et outils existants**
 - 6 exemple de projets déjà mis en œuvre

3.1. Rôle de la Chambre d'agriculture à chaque étape du projet



- **En tant qu'organisme consulaire :**
 - Concertation et co-construction avec les porteurs de projets et autres partenaires
 - Avis lors de l'écriture des PAPI, des stratégies locales (SLGRI), des SAGE, des contrats de rivière, etc.
- **En tant que structure d'accompagnement auprès des agriculteurs** (multi-compétences, outils, conseil, formation, accompagnement projet),
 - Ex: modification bâtiments, organisation du travail, changement de pratiques,
- **En tant que partenaire des porteurs de projets** (convention, prestation)
 - Ex : diagnostics voire étude d'impact sur l'activité agricole.

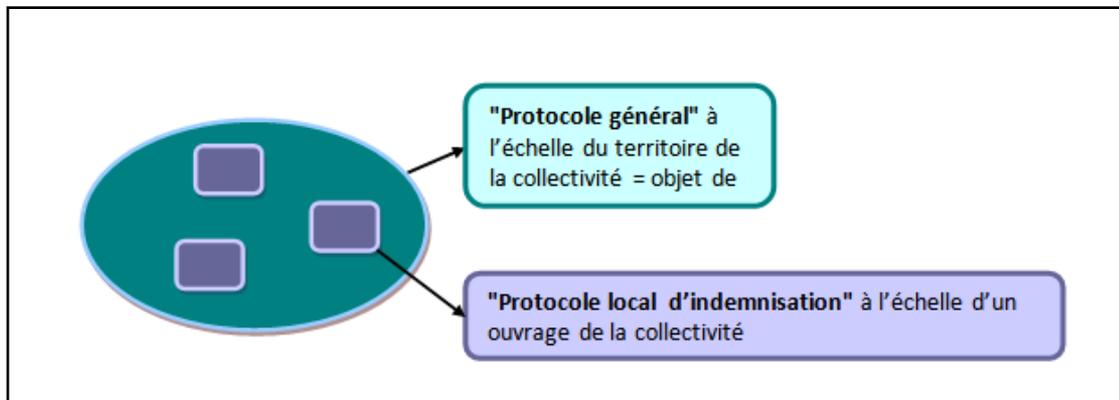
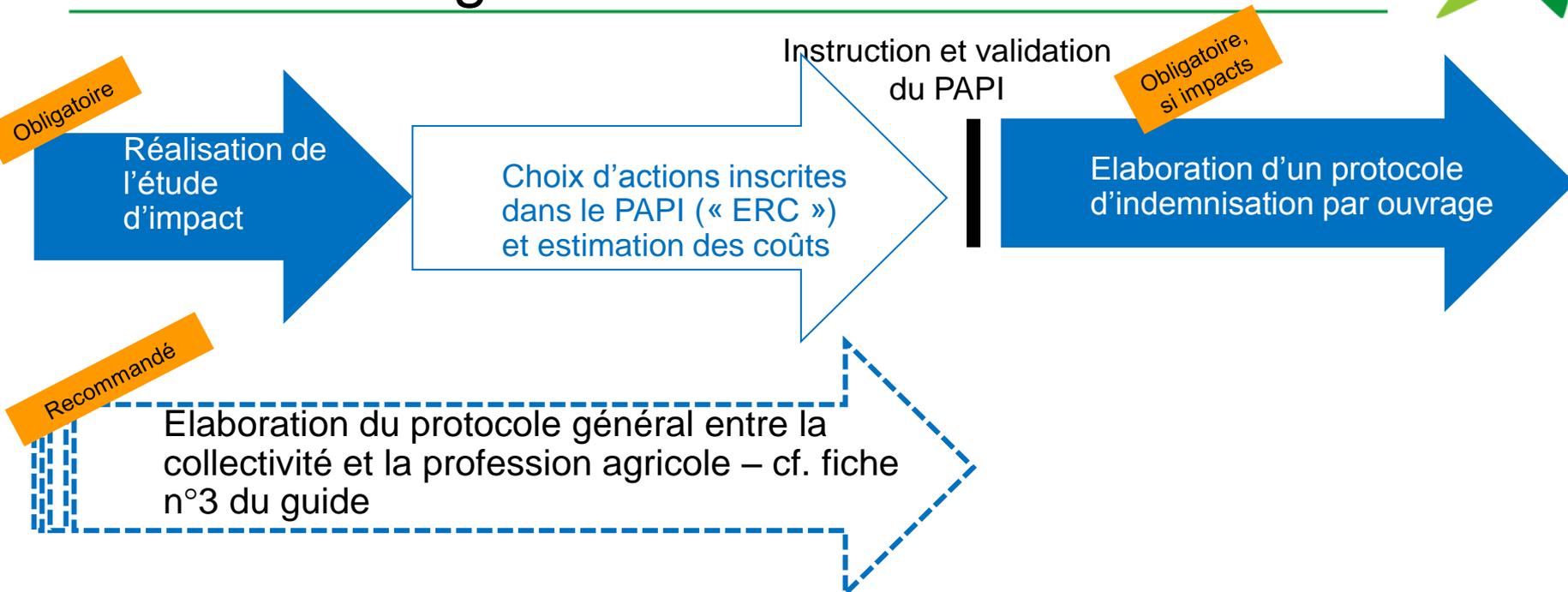


3.2. Extraits du Cahier des charges PAPI 3 : nouvelle exigence pour les porteurs de projets



- « Les projets de transfert d'exposition aux inondations doivent être accompagnés, dans le dossier de PAPI, d'une **étude agricole permettant d'évaluer les impacts pressentis** de ce type d'actions sur l'activité agricole (cf. guide « **Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation – volet activité agricole** »).
- Seront notamment indiqués le nombre d'hectares de culture surinondés selon les types de culture et les temps de retour des inondations avant / après projet. Les zones de surinondation pour la crue de projet seront délimitées par une cartographie adaptée. Les fichiers SIG délimitant ces zones seront mis à disposition des services de l'État.
- **Un protocole d'indemnisation**, prenant en compte les résultats de l'étude agricole ci-dessus, devra, suite à la labellisation du PAPI, être élaboré pour indemniser les préjudices causés par les aménagements de la collectivité porteuse du projet (cf. guide « **Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation – volet activité agricole** »).

3.2. Dans quel pas de temps se réalisent ces nouvelles exigences?



3.3. Pourquoi identifier les impacts pressentis?



Eviter

- Scénarios alternatifs aux aménagements
- Contributions de l'activité agricole à la réduction de la vulnérabilité #14
- Etc.

Réduire

- Mesures de réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles #13

Compenser

- Fonds d'indemnisation #3

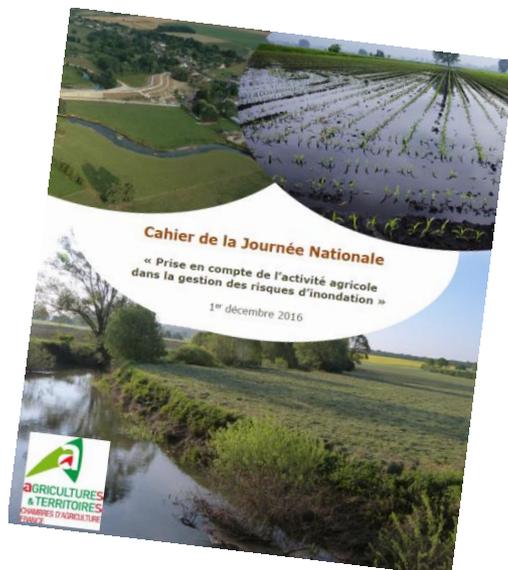


4/ Perspectives

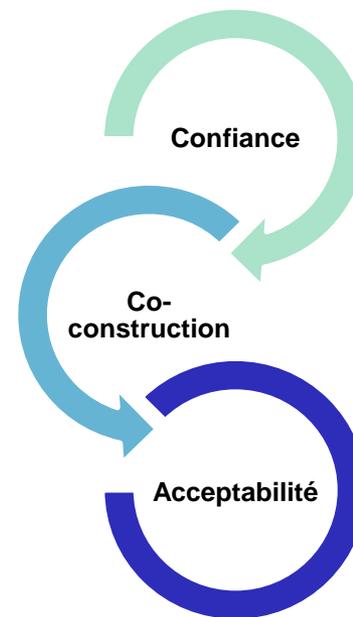
Depuis la parution du guide : **une appropriation par les différents réseaux...**



Journée multi-partenariale à l'APCA en déc. 2016

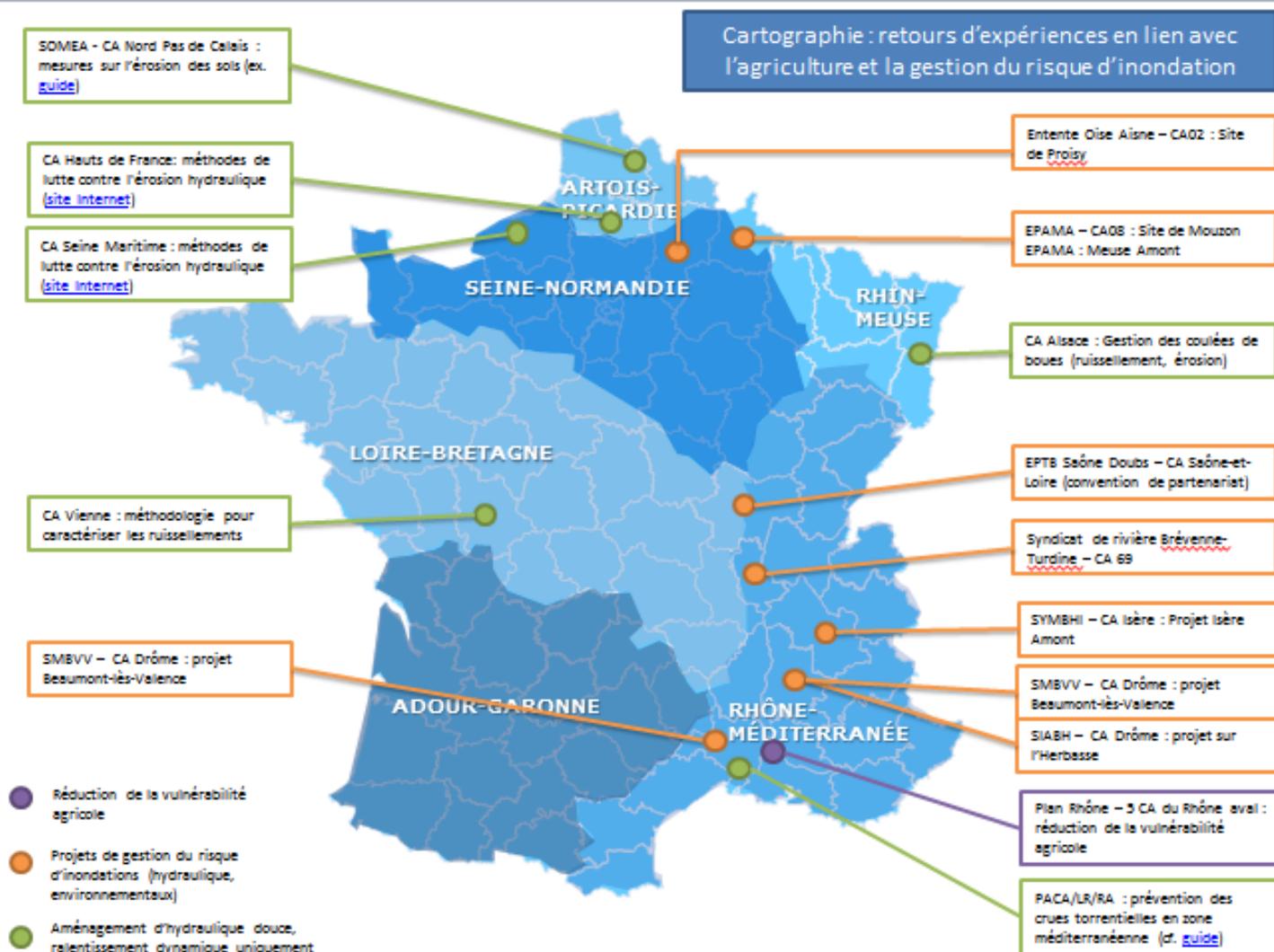


Séminaires, colloques, échanges inter-réseaux, formations... entre les membres de la CMI et leurs réseaux



- Guide national et Synthèse JN téléchargeable sur : <http://www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/foncier-urbanisme-et-amenagement/>

...et poursuite de l'identification de retours d'expériences et d'outils



Merci de votre attention

- Concernant la gestion du risque d'inondations :
 - www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/foncier-urbanisme-et-amenagement/
- Pour aller plus loin :
 - <http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nos-missions-et-prestations/terralto-au-service-des-collectivites/>
 - [Contribution des Chambres d'agriculture au changement climatique](#)
- Contact : floriane.difranco@apca.chambagri.fr



TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

